

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2023

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	4 janvier 2023
Date d'affichage	4 janvier 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	7
Quorum	5
Votants	9

L'an deux mille vingt-trois le seize janvier à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoît FIDELIN, Maire de Héauville.

Etaient présents :

Benoît FIDELIN, Maire,
Germain GUERIN, Marie-Pierre TESSON, Isabelle ANGÉE, Emilie GRISEL, Sylvie DELALANDE, Sébastien LECONTE
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Emmanuel COUPEY donne pouvoir à Benoît FIDELIN, Catherine MESNIL donne pouvoir à Sébastien LECONTE

Secrétaire de séance : Emilie GRISEL

Approbation du procès-verbal du conseil du 5 décembre 2022

Ordre du jour :

- Demande de subventions éclairage public
- Demande de subventions réfection de voirie
- Abandon du partage de la taxe d'aménagement
- Travaux chasse Riglon
- Amortissement du compte 2046 (Attributions de compensation investissement)
- Organisation de la bibliothèque
- Point sur l'adressage
- Questions diverses

DELIBERATION N° 2023-01
DEMANDE DE SUBVENTIONS ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « Route Départementale D64 »

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2023

Les ampoules actuelles sont très énergivores et il serait utile de procéder :

- à une rénovation des luminaires de la RD64 (remplacement des 17 lanternes sodium haute pression de 150W par des lanternes LED 70W)
- au remplacement de 3 horloges anciennes générations (La Roque, Le Manoir, Riglon) par des horloges astronomiques radio-synchronisées.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 21 700€ HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Héauville s'élève à environ 12 520€ HT. Dans le contexte actuel de volatilité des prix des matériels, les montants pourront évoluer à la hausse.

Le conseil municipal adopte le principe de cette opération, avec 8 voix pour et une voix contre, et sollicite des subventions auprès de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération le Cotentin selon le plan de financement ci-dessous. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Sources de financement	Montant En € H.T	Taux (en%)
		Aides publiques		
Rénovation de 17 luminaires	11 520.00 €	Union européenne		
Rénovation de 3 horloges anciennes	1 000.00 €	État – DETR	5 008.00 €	40.00 %
		Communauté Agglo le Cotentin	3 004.80 €	24.00 %
		Sous-total (1)*	8 012.80 €	64.00 %
		Autofinancement		
		Fonds propres	4 507.20 €	36.00 %
		Emprunts		0.00 %
		Autres : (à préciser)		0.00 %
		Sous-total (2)	4 507.20 €	36.00 %
Sous-total (1)	12 520.00 €	TOTAL H.T	12 520.00 €	100.00 %

DELIBERATION N° 2023-02
DEMANDE DE SUBVENTION REFECTION DE VOIRIES

Le conseil municipal est informé de la nécessité de réfection des voiries communales permettant un meilleur accès aux nouveaux lotissements des Courtilages et du Clos des Ecoles.

Après étude des devis, la société COLAS MESLIN a été retenue pour un montant HT de 5 640.70€.

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2023

La loi 2022-1499 dite loi de finances rectificative pour 2022, publiée le 2 décembre 2022 au Journal Officiel, est revenue sur cette obligation de partage dans son article 15.

La communauté d'agglomération du Cotentin va ainsi abandonner le principe de ce partage lors d'un prochain conseil communautaire. D'ores et déjà, la commune d'Héauville met fin au partage de la taxe d'aménagement.

TRAVAUX CHASSE RIGLON

Suite aux pluies très importantes intervenues dans la nuit du 30 au 31 décembre dernier, un grand déversement d'eau, de boue et de terre est intervenu dans une chasse pentue menant au hameau Riglon, recouvrant une part de la voie communale.

Tout a été déblayé le matin même du 31 décembre par une entreprise de travaux publics appelée en urgence par la mairie, puis entièrement nettoyé la semaine suivante, avec l'intervention du service voirie du pôle de proximité des Pieux. Afin que de tels sinistres ne se reproduisent plus lors d'intempéries en ce lieu où des inondations ont déjà eu lieu dans le passé, il a été décidé de renforcer ce fossé, grâce à un travail de forte consolidation (une paroi se creuse au bas et menace par endroit de s'écrouler) et via l'installation de matériaux à la hauteur des risques.

Le conseil municipal, envisageant ces travaux dès ce début d'année, a retenu à l'unanimité le devis 2023-002 présenté par l'entreprise de travaux publics HAMEL Hubert, d'un montant HT de 5900 euros.

DELIBERATION N° 2023-04 AMORTISSEMENT DU COMPTE 2046

La compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » a été transférée à l'Agglomération du Cotentin, pour un coût provisoire annuel de 2 502 € en investissement, qui doit être mandaté au compte 2046 (Attributions de compensations investissement)

En application des dispositions du cadre budgétaire et comptable M57, les dépenses prévues sur ce compte doivent être amorties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,
Décide de fixer la durée d'amortissement du compte 2046, en un an.

ORGANISATION DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque, qui va ouvrir comme prévu dans la salle du Jardin aménagée au 1er étage de l'ancien logement situé au centre de l'école communale, devrait intégrer le réseau départemental des bibliothèques et s'inscrire, donc, dans le schéma

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2023

départemental de développement de la lecture publique. Après une longue visite des services départementaux, notre équipement semble tout à fait répondre aux critères exigés tant au niveau de la surface, des heures d'ouverture au public, du nombre de bénévoles, de l'animation, de l'accès internet, etc.

Grâce à cette intégration dans ce réseau, la bibliothèque de Héauville bénéficiera d'un fonds de roulement de livres et documents audiovisuels, d'une actualisation de ce fonds plusieurs fois par an, du prêt de supports d'animation, de formations pour les bénévoles et d'actions culturelles organisées sur place par le Département de la Manche. Tout cela devrait devenir effectif prochainement.

POINT SUR L'ADRESSAGE

La commission chargée d'élaborer le nouveau plan d'adressage de la commune, obligatoire selon la loi 3DS, et que toutes les communes doivent appliquer cette année, s'est réunie à deux reprises. Elle a rendu son projet aux autorités publiques en charge de la supervision de ce travail et attend ses remarques.

Le dialogue se poursuit avec ces autorités pour réaliser le meilleur travail possible. Dès que notre projet sera validé, la municipalité informera les habitants de Héauville de ces changements à venir dans les adresses de notre commune.

QUESTIONS DIVERSES **STADE LOUIS LEFAIX**

Le stade ayant été classé en niveau T6 pour 10 ans par la Commission Régionale des Terrains et des Installations de la Ligue de football de Normandie, des travaux sont à prévoir, notamment sur la « main courante » autour du terrain. La mairie va contacter des entreprises en vue de devis afin que les travaux puissent se dérouler si possible en 2023.

RECETTES DES CONCESSIONS AU CIMETIERE SUITE A LA SUPPRESSION DU CCAS

Vu la suppression du CCAS, les recettes des concessions « cimetière », qui étaient auparavant partagées entre la commune et le CCAS, seront désormais versées intégralement à la commune.

INAUGURATION DE LA SALLE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE ET DE LA SALLE DU JARDIN

Elle aura lieu le mardi 31 janvier à 14h30.